

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG
Centre national de gestion

Arrêté du 15 février 2013 portant nomination des élèves directeurs et élèves directrices d'hôpital de classe normale à l'École des hautes études en santé publique

NOR : AFSN1330167A

La directrice générale du Centre national de gestion,
Vu l'article L. 6141-1 du code de la santé publique ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 77-812 du 13 juillet 1977 relatif au régime de sécurité sociale des agents stagiaires des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel et commercial ;
Vu le décret n° 2001-424 du 14 mai 2001 fixant le régime indemnitaire à l'École nationale de la santé publique des élèves directeurs et élèves directrices stagiaires ;
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté interministériel du 2 août 2005 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu la liste des candidats définitivement admis aux concours d'admission au cycle de formation des élèves directeurs et élèves directrices d'hôpital de classe normale organisé par l'École nationale de la santé publique pour l'accès aux emplois du personnel de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés élèves directeurs et élèves directrices d'hôpital de classe normale à l'École des hautes études en santé publique, à compter du 1^{er} janvier 2013, et rémunérés à compter de cette date sur la base de l'indice brut 419, sans préjudice des dispositions susceptibles de leur être appliquées en matière d'indemnités compensatrices, les personnels ci-après désignés :

M. BACHELET Alexandre.
Mme BARRO Kathia.
M. BREINLINGER Régis.
Mme BRUXELLES Ornella.
Mme CHENAL Léa.
Mme COURTIN Francesca.
M. DARIN Jean-Philippe.
Mme DE CESARE Anne-Laure.
Mme DOMERGUE Elsa.
M. DULUC Gilles.
M. FAVRE Vincent.

M. FELICITE Adriano.
M. GRUAU Raphaël.
M. HYPOLITE Aurélien.
Mme JUAN Emmanuelle.
M. KARL David.
M. KOENIG Philippe.
M. LAZAREVIC Milan.
Mme LE BOT Chantal.
M. LUCAS Yann.
M. MARGAIN Pierre.
Mme MARLOT Estelle.
Mme MOUGINOT Maïlys.
M. MOURONVAL Quentin.
Mme MUNFORTE Gala.
Mme NUTTE Alice.
M. PAUL Erwann.
M. PEEREN Florent.
M. PEREIRA DA SILVA Bruno.
Mme PRIGENT Alice.
Mme RINGOT Thaïs-Marie.
Mme ROBINEAU Pauline.
M. ROSSIGNOL Kevin.
M. SAINT-MARTIN Christophe.
Mme SOULARD Jeanne.
Mme SOULAS Claude.
M. TIREFORT Jean-François.
M. VANDERSCHOOTEN Maxime.
M. VAUCHEL Vincent.
M. WESTRELIN Pascal.
M. YVEN Raphaël.

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 15 février 2013.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice générale adjointe,
M.-C. CHATENAY-RIVAUDAY-MAREL